

Traduit de l'anglais

DÉBAT A L'UNIVERSITÉ D'UPPSALA

En Suède, la prestigieuse université d'Uppsala a connu une vive controverse aux dimensions nationales et internationales au sujet du responsable de sa faculté de théologie, le professeur Jan Bergman. Le rabbinat de Suède et des personnalités juives de l'étranger accusaient ce professeur d'antisémitisme et demandaient qu'il fût immédiatement relevé de toute responsabilité d'enseignement et de recherche en matière de judaïsme et de littérature juive.

Dans le cadre du procès d'Ahmed Rami, responsable, à l'époque, de Radio Islam, le tribunal avait nommé pour expert le professeur Bergman. Ce dernier avait été interrogé, en présence du jury, au sujet des déclarations d'A. Rami sur la religion juive, sur le sionisme et, en particulier, sur l'interprétation à donner de ce qu'on peut appeler les « textes cruels » de l'Ancien Testament (par exemple, les textes portant sur le traitement qu'il convient, selon l'Écriture, de réserver aux ennemis du peuple élu de Dieu).

L'animosité des milieux juifs de Suède et d'ailleurs (en particulier des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'Australie) s'expliquait sans doute en la circonstance par le fait qu'A. Rami, qu'ils avaient fait assigner en justice, avait marqué un point considérable sur le plan du révisionnisme historique : la justice suédoise avait décidé qu'il n'avait pas violé la loi en qualifiant d'absolument exagérées les opinions des sionistes/juifs concernant l'« Holocauste » ; elle estimait qu'on était même en droit de contester la réalité de cet « Holocauste ». Cette décision de justice était teintée de quelque hypocrisie puisqu'il est de pratique courante, on le sait, de condamner des révisionnistes pour leur révisionnisme mais en affectant de les condamner pour un autre motif. A. Rami allait subir une peine de trois mois effectifs de prison. Mais les juifs avaient fort mal admis aussi bien le sentiment du tribunal sur l'« Holocauste » que la neutralité des réponses du professeur Bergman. Ce dernier les exaspérait d'autant plus qu'il était notoirement un

ami et un admirateur des juifs et, à l'exemple de ses collègues, croyait à la version généralement admise de l' « Holocauste ».

Si nous soumettons à nos lecteurs le riche dossier qu'on trouvera ci-dessous, c'est que l'Université française a cru devoir adopter, dans des affaires comparables à l'affaire Bergman, une attitude faite de peur, de soumission, de mépris des libertés académiques et, ajouterons-nous, de cruauté vis-à-vis d'universitaires révisionnistes ou soupçonnés de révisionnisme.

A ce point de vue, le cas de Bernard Notin, maître de conférences, est dans toutes les mémoires. Dans une étude consacrée aux médias et publiée par une revue d'économie indépendante de son université, cet universitaire lyonnais avait, en quelques lignes, trahi son scepticisme quant à l'existence des chambres à gaz hitlériennes dont les médias ne cessent de nous entretenir. Cloué au pilori de ces médias, mis au ban de son université, traîné et condamné en justice, attaqué jusqu'en la personne de sa femme et de ses enfants (sans oublier un compte en banque supprimé, une propriété personnelle menacée et des animaux domestiques frappés ou tués à coups de couteau), B. Notin, père de cinq jeunes enfants, allait surtout être abandonné de tous ses collègues — sauf un — et du président de son université, Pierre Vialle, à la vindicte de l'Union des étudiants juifs de France, du D^r Marc Aron, président du comité de liaison des institutions et des organisations juives de Lyon, et de tous les responsables des organisations juives de France. B. Notin a même été sanctionné par les plus hautes instances disciplinaires ; ses ressources financières ont été considérablement réduites et, bien qu'il soit officiellement autorisé à reprendre son travail à l'université Jean Moulin, les organisations juives ont décidé de l'en empêcher et elles ont obtenu satisfaction. Pierre Vialle s'est incliné.

*

Le cas de Jan Bergman est différent et semblable : différent en ce que l'universitaire suédois croit aux chambres à gaz, mais semblable en ce qu'il est traité d'antisémite par les instances juives de son pays.

En France comme en Suède, les autorités juives ont marqué leur mépris pour les libertés académiques ; de plus, à notre connaissance, pas une seule voix de la communauté juive suédoise ou mondiale ne s'est élevée publiquement en faveur du professeur Bergman, pourtant si favorable aux juifs.

Par comparaison avec l'attitude d'une université française, on admirera la réponse qu'une université suédoise, en son entier, a estimé devoir faire aux menaces et aux pressions.

Dans les affaires Faurisson, Roques, Rivière, Michel de Bouïard, Notin et quelques autres encore, l'Université française a participé à l'hallali général. Dans l'affaire Bergman, la protestation d'une université

suédoise nous rappelle ce qu'en pareille circonstance peuvent dicter la noblesse d'inspiration et la hauteur de vue.

Nous remercions les responsables de l'université d'Uppsala d'avoir autorisé la R.H.R. à publier ce dossier de l'affaire Bergman, et cela d'autant plus que ces responsables ne sauraient en aucun cas apporter leur caution au révisionnisme historique et qu'ils dénoncent ce qu'ils appellent l'extermination des juifs comme l' « un des génocides les plus sauvages et les plus systématiques de tous les temps ».

Sigbert Axelson est responsable administratif de la faculté de théologie.

Ragnar Holte est doyen de la faculté de théologie.

Stig Strömholm est vice-président de l'université.

— I —

ORIGINES D'UN DÉBAT SPÉCIFIQUE DANS UN CERTAIN MILIEU

par Sigbert Axelson

La Suède n'est certes pas la terre d'élection des dialogues et controverses entre juifs et chrétiens. La culture chrétienne y est prédominante, quoique laïcisée. La communauté juive est minuscule. Elle ne représente que 0,2 % de la population. Les musulmans y sont aujourd'hui cinq fois plus nombreux. Pendant la seconde guerre mondiale, les juifs suédois n'eurent pas à souffrir des persécutions nazies. La Suède resta neutre, et l'Allemagne ne l'inquiéta pas alors qu'elle occupait la Norvège et le Danemark. Il existait, néanmoins, un antisémitisme discret, mais qui ne prit jamais d'importance.

Je crois qu'on peut dire qu'en Suède il n'existe aucun complexe de culpabilité envers les juifs étant donné que les Suédois ne leur ont jamais fait de mal. Il n'y a par conséquent pas de « question juive » dans ce pays.

En ce qui concerne l'État d'Israël, les gens en général ont été bien disposés dès la fin des années 40. Ce n'est qu'en 1967, quand l'État hébreu est devenu une puissance occupante au Proche-Orient, qu'Israël a commencé à poser un problème.

a) Depuis des années, le débat de politique générale sur l'État d'Israël se concentre en Suède sur l'occupation illégale de la rive occidentale, y compris Jérusalem-Est, de la bande de

Gaza et des hauteurs du Golan. Après l'invasion du Liban en 1982 et l'occupation consécutive du sud de ce pays, le Liban fait aussi partie du dossier. Tous les partis politiques représentés au parlement sont attachés aux principes universellement admis du droit international tels qu'ils se traduisent dans les conventions de Genève, les décisions de l'ONU, etc. Ils ne reconnaissent ni l'occupation ni l'annexion.

La critique porte aussi dans une certaine mesure sur la confiscation, en Israël proprement dit, de terres et de ressources en eau appartenant à des Arabes, ce qui prive de leur propriété des citoyens israéliens musulmans et chrétiens. Le peuple palestinien a droit à son propre État souverain, selon le plan de partage de l'ONU de 1947, qui constitue la base juridique également pour Israël. En outre, les citoyens arabes en Israël devraient avoir les mêmes droits humains que leurs concitoyens juifs. C'est, en peu de mots, ce que le gouvernement déclare chaque année à l'Assemblée générale de l'ONU et qui constitue la position officielle de la Suède.

Au cours des années 80, de violentes critiques ont été formulées contre différentes mesures prises par les Israéliens envers les populations musulmanes et chrétiennes, telles que la fermeture d'universités palestiniennes pour des mois ou des années, la fermeture d'écoles, de bibliothèques, de théâtres, de galeries d'exposition, d'imprimeries, les diverses mesures de censure à l'encontre de journaux, de périodiques, de livres, les expulsions, la démolition de maisons et, bien entendu, la brutalité des forces d'occupation qui s'exerce quotidiennement sur des hommes, des femmes et des enfants.

Ces critiques émanent aujourd'hui non pas seulement des milieux politiques mais aussi de journalistes, d'enseignants, d'avocats, de pasteurs et de prêtres, d'étudiants, de syndicats, d'églises, d'organisations sociales, etc. L'Église de Suède, par exemple, défend publiquement les droits nationaux et individuels des Palestiniens, comme le font également des associations œcuméniques, plusieurs Églises libres aussi bien que la section suédoise d'Amnesty International, la branche suédoise de Sauvez les Enfants.

L'opinion générale des Suédois sur Israël et la Palestine a commencé à changer à un rythme accéléré après la guerre de juin 1967, pour aboutir à une critique marquée d'Israël en 1974, s'il

faut en croire une étude récente (voy. Ulf Bjereld, *Svensk Mellanösternpolitik* [Politique de la Suède dans le Moyen-Orient], 1989, thèse de doctorat soutenue à l'université de Göteborg). En 1989, Israël et l'OLP bénéficiaient en gros du même taux de sympathie en Suède, 10 % chacun.

Israël a essayé de diverses manières d'améliorer son image. Au cours des années 50 et 60, il n'était pas soumis à de fortes attaques ; au contraire, il jouissait d'une cote très favorable auprès des socialistes, des libéraux, des chrétiens et, bien sûr, des touristes. A présent, l'image s'est plutôt assombrie en raison de la politique obstinée menée par Israël. La critique est formulée en termes d'antisionisme.

Cela dit, je dois souligner que personne ne met en question le droit d'Israël à exister. Tout le monde reconnaît à Israël ce droit à l'existence, lequel s'appuie sur le droit international et sur les décisions de l'ONU. Les critiques antisionistes des Suédois ne concernent que la politique de fait de l'État d'Israël et sur ce que signifie, pour les non juifs, le fait que cet État est juif.

Idéologiquement parlant, l'antisionisme s'oppose au sionisme politique — et non pas au sionisme religieux ou culturel — qui est l'idéologie officielle de l'État juif d'Israël. Les 14-15 mai 1948, l'État a déclaré unilatéralement qu'il était juif, que le judaïsme était sa religion. (Les principales traditions juives n'ont pas, que ce soit de manière simultanée ou similaire, déclaré qu'Israël était leur État. L'absence de symétrie du rapport entre la notion d'État et la notion de religion paraît évidente.)

Dans le débat qui se déroule en Suède, le terme même d'antisionisme est généralement tenu pour comparable à « antisocialisme », « anticapitalisme », « antilibéralisme » et autres notions de ce genre. Antisionisme n'équivaut donc pas à antiju daïsme ou antisémitisme.

La plupart des juifs suédois partisans de l'Israël sioniste n'acceptent cependant pas cette terminologie. Ils déclarent qu'antisionisme n'est qu'un autre mot pour antisémitisme. Tel est le message répandu depuis des années par la principale revue juive en Suède, *Judisk Krönika* [la Chronique juive], et par le Comité contre l'antisémitisme. Étant donné que la distinction faite en général par les intellectuels et les hommes politiques suédois entre antisionisme et antisémitisme n'est pas acceptée

par les principales personnalités sionistes et juives, aucun véritable dialogue sur la politique d'Israël n'a été possible. Il y a là un problème, pour parler par euphémisme, qui est au cœur même du procès fait par des dirigeants juifs dans des lettres adressées au vice-président de l'université d'Uppsala.

Déjà à ce point il est possible, n'est-ce pas, d'imaginer ce qui constitue le fondement de la plupart des accusations dont le professeur Bergman fait l'objet à propos de son prétendu antisémitisme. Bergman reconnaît qu'il est antisioniste, mais il nie être antisémite, antijudaïque ou antijuif.

La meilleure façon d'étudier la stratégie des sionistes organisés de Suède, qui consiste à user du terme « antisémite » à la place du mot « antisioniste », est d'analyser un ouvrage de Svante Hansson intitulé *Antisemitisk närradio. En granskning av RadioIslam* (Radio locale antisémite. Une étude sur Radio Islam), paru en 1988. L'initiative en revenait à la congrégation juive de Stockholm (Judiska församlingen), au Comité pour la solidarité avec Israël (Solidaritetskommittén för Israel) et au Comité suédois contre l'antisémitisme (Svenska kommittén mot ansemitism).

Le point crucial est naturellement la définition de l'antisémitisme. La définition explicite proposée par Svante Hansson est satisfaisante et tout le monde, je pense, peut s'y rallier :

L'antisémitisme consiste à refuser aux juifs — que ce soit aux individus ou bien aux communautés — un droit ou un privilège qui est accordé à d'autres communautés et/ou à leurs membres (Hansson, p. 12).

Il pourrait, en principe, y avoir là une excellente plateforme pour dialoguer et la position de l'auteur est parfaitement claire. La critique fondamentale de la politique de l'État d'Israël n'est pas nécessairement antisémite. Mais Hansson ajoute une condition sine qua non *implicite* pour valider sa définition, à savoir l'idée que chaque peuple a le droit de fonder un État qui lui soit propre (p. 106, 115 sqq.). Il a en tête les nationalismes dans l'Europe de la fin du XIX^e siècle. On ne peut pas être d'accord avec cette définition implicite rajoutée après coup, mais malheureusement Hansson ne semble pas en être conscient.

Les intellectuels et les hommes politiques suédois se gardent bien, pour des raisons toutes pragmatiques, de prétendre

que chaque peuple/nation doit former son propre État. Les Lapons devraient-ils avoir le droit de former un État dans le nord de la Suède, en Norvège et en Finlande ? Les Écossais devraient-ils avoir droit à un État au nord de la Grande-Bretagne ? Les Flamands en Belgique et aux Pays-Bas ? Et les Kurdes, les Arméniens, les Druzes, les Maronites, qui réclament tous leur propre État ? Dans certains cas il existe peut-être de bonnes raisons pour le proposer, dans d'autres, non. Il n'est parfois pas possible de séparer des nations les unes des autres, quand les gens vivent côte à côte dans une même région du monde. Il n'existe aucun principe universellement reconnu, même dans l'Europe des États nations, selon lequel chaque peuple a le droit de fonder un État

De nombreux intellectuels et hommes politiques suédois reconnaissent le droit à l'existence de l'État d'Israël, en vertu du droit international, en l'espèce le plan de partage de l'ONU de 1947. C'est ce que nous faisons, Jan Bergman, moi-même et beaucoup d'autres. Nous reconnaissons à Israël le droit d'exister, mais non pas en vertu d'une certaine idée abstraite qui consiste à établir un rapport entre la nationalité et l'État. Quelle est maintenant l'importance de la base pour la reconnaissance du droit à l'existence de l'État d'Israël ?

En porte-parole du sionisme, Svante Hansson déclare que le droit international comme fondement de la reconnaissance du droit à l'existence d'Israël est insuffisant et irrecevable. Il rejette cette argumentation. Il retient une autre base pour la reconnaissance : l'idée de nationalité et d'État. Ceux qui n'acceptent pas cette condition sont qualifiés d'antisémites par Hansson. Tel est son point de vue.

La « méthode » ou technique de Hansson peut servir au rabbin Robert L. Wolkoff et consorts pour transformer des antisionistes politiques en antisémites racistes et cela en dépit du fait que ces gens reconnaissent le droit d'Israël à exister. Voilà quel était, du moins en partie, le contexte culturel quand s'est ouverte la controverse spécifique sur Radio Islam.

b) L'État juif d'Israël, l'antisionisme, l'antisémitisme, l'antijudaïsme sont devenus des problèmes délicats depuis dix ou quinze ans. Prenons maintenant le cas bien précis de Radio Islam et d'Ahmed Rami. Deux procès ont été intentés à A. Rami ; l'un pour son livre *Vad är Israel* ? (Qu'est-ce qu'Israël ?),

l'autre pour certains programmes de Radio Islam composés par lui.

Ahmed Rami est un musulman marocain d'origine berbère. Il est arrivé en Suède il y a de nombreuses années en qualité de réfugié politique. En 1987, il a lancé à Stockholm un programme de radio locale, Radio Islam, en se consacrant essentiellement à la cause palestinienne. Cela ne signifiait pas qu'il était partisan de l'OLP. Il déclare savoir mieux que les dirigeants de l'OLP quels sont les véritables besoins du peuple palestinien. Il lit le suédois et le parle presque couramment. En toute circonstance il s'en prend avec véhémence aux sionistes *et* aux juifs. Il ne s'embarrasse guère de la distinction faite par les Suédois entre l'idéologie et le peuple, entre les sionistes et les juifs.

Son argument de base est très simpliste : Israël est un État juif. Ce qui est certes vrai. Reste à savoir ce que signifie « juif ». Là-dessus les opinions des juifs eux-mêmes ne s'accordent pas. Les sionistes de la rue dans l'Israël moderne, les Gush Emunim, par exemple, invoquent le droit divin du peuple juif à la terre selon l'Écriture sainte. Le Dieu d'Abraham et le peuple de Moïse ont conclu un pacte d'alliance. Le peuple élu de Dieu — les juifs — ont reçu la Terre promise des Cananéens. Leur dieu leur a ordonné de tuer ou de chasser les habitants du pays de Canaan.

Telle est l'image qu'Ahmed Rami retient du sens essentiel de l'Alliance et qui permet de comprendre les rapports entre Dieu, le peuple élu, le peuple conquis et la Terre promise. Tout cela est capital pour le judaïsme d'aujourd'hui, prétend-il.

Le second point de départ de son argumentation a trait à la Palestine occupée sous contrôle des sionistes. Comment les juifs se comportent-ils vis-à-vis des Palestiniens ? Comment font-ils de cet État leur instrument ? En fait, dit Rami, ils font exactement ce que leur Écriture sainte leur dit de faire. Les sionistes modernes citent souvent l'Ancien Testament afin de prouver qu'ils ont parfaitement le droit d'anéantir le peuple palestinien. Aussi bien sur Radio Islam que dans son livre, Ahmed Rami donne des dizaines d'exemples de textes tirés de l'Ancien Testament qui sont utilisés dans l'Israël moderne à des fins politiques.

Rami interprète la politique d'Israël à la lumière de la religion juive et de ses textes sacrés. Pour lui, la logique de

l'Israël moderne est manifestement la logique de l'Alliance. Rami a, de la sorte, mis en place une plateforme lui permettant de critiquer les juifs et les sionistes sans faire de distinction.

Ahmed Rami est absolument furieux ! Il use de tous les mots pouvant exprimer le mépris et l'hostilité, même des termes et des expressions utilisés par les nazis. Il n'hésite pas à employer les mots les plus forts pour condamner Israël. Il s'en prend aux sionistes, dit-il, non pas aux juifs. Cependant, si l'on considère sa façon d'interpréter l'Alliance, on peut dire qu'il fait l'amalgame entre judaïsme et sionisme et vice-versa.

Au tribunal, deux procès parallèles ont été plaidés. L'un sur le livre, en vertu de la loi sur la liberté de la presse, l'autre sur Radio Islam, également en vertu de la loi dite sur les émissions de radio (radiolagen). Le livre n'est en fait rien d'autre que l'imprimé des programmes de radio, mais il se trouve que les deux supports sont en partie respectivement régis par des lois distinctes.

Le livre *Vad är Israel* ? a été entièrement acquitté par le Tingsrätt [tribunal de première instance] de Stockholm le 11 novembre 1989. Sur plus de 60 chefs d'accusation concernant les programmes de Radio Islam, plus de 40 ont été jugés non recevables et 18 reconnus comme prouvant l'« incitation envers un groupe ethnique » (*hets mot folkgrupp*). Appel fut interjeté devant une instance judiciaire supérieure, la Svea Hovrätt [cour d'appel de Suède], laquelle, le 25 octobre 1990, confirma le jugement sur les 18 points à l'exception d'un seul. En désaccord avec le Tingsrätt de Stockholm, la Svea Hovrätt statuait qu'il est permis de mettre en doute la réalité, l'étendue et le résultat de l'Holocauste des juifs. A. Rami n'avait pas violé la loi suédoise en qualifiant d'absolument exagérées les opinions des sionistes/juifs concernant l'Holocauste. Selon la loi suédoise, l'Histoire est ouverte à la recherche et à la discussion.

c) Ma troisième remarque porte sur le rôle joué par le professeur Jan Bergman au tribunal. Nous l'avons dit, l'avocat d'Ahmed Rami avait appelé à la barre deux experts, le professeur Jan Hjärpe, spécialiste de l'Islam, et le professeur Bergman, historien des religions. Leur rôle n'était pas de défendre Ahmed Rami, ce qui est la tâche de l'avocat. En fait, ils ne prirent pas la défense de Rami. On leur demanda des explications sur certains détails de la vie culturelle et reli-

gieuse au Moyen-Orient, en particulier les conditions du conflit qui se déroule à Jérusalem, la cité sainte de trois religions.

Il fut demandé aux experts de caractériser le style employé généralement par les musulmans dans leurs polémiques avec Israël. Quel jugement portaient-ils sur la campagne menée par Ahmed Rami en tant que musulman résidant en Suède ? Comment interprétaient-ils son langage et ses idées ?

Il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur tout cela, mais il vaut la peine d'examiner en détail un point discuté avec passion par les sionistes suédois. Il fut question de la fonction de ce qu'on appelle les « textes cruels » (expression forgée par l'ancien évêque de Stockholm, le Dr. Krister Stendahl) de l'Ancien Testament dans l'Israël moderne ainsi que de la « loi d'Amalek » et de la Mitzva n° 188.

Ahmed Rami soutenait nettement que de nombreux textes de l'Alliance entre Dieu et les Israélites sont utilisés dans l'Israël d'aujourd'hui pour légitimer les confiscations, les tueries, les expulsions, les mauvais traitements dont sont victimes les Palestiniens musulmans et chrétiens. La question soulevée sur ces « textes cruels » est donc du ressort de la sociologie et de l'histoire moderne plutôt que de l'exégèse. Le professeur Bergman déclara au tribunal que c'était la vérité. Dans la presse en hébreu de l'État d'Israël, on peut lire de ces textes. Il donna quelques exemples, dont certains étaient empruntés aux écrits d'Israël Shahak⁽¹⁾. Les plus connus dans le monde entier sont sans doute ceux dont David Ben Gourion fait usage dans ses mémoires, *Israel : Years of Challenge* [Israël : les années de défi]. Je pense notamment au passage où il fait le bilan de sa vie en 1956 après la victoire sur les Égyptiens dans le Sinaï. Il sent que les Saintes Écritures montrent que sa conduite lui a été inspirée par Dieu. Il a remporté la victoire, écrit-il, en ayant à l'esprit les psaumes 83:5, Isaïe 19:14, l'Exode 17:8-16 et 19:2-5, etc.

David Ben Gourion se considère comme le Moïse de 1956, les Égyptiens étant les Amalécites. Il s'est conformé à la loi d'Amalek et il a tué les Amalécites, c'est-à-dire les Égyptiens.

Le professeur Bergman confirma qu'il existe chez les juifs une façon populaire, ou vulgaire, d'interpréter ces textes,

(1) Israel Shahak appartient à la gauche israélienne libertaire ; il est président de la Ligue des Droits de l'homme en Israël.

laquelle permet de les appliquer aux événements de la vie courante. Interrogé sur la question de savoir si cette interprétation était ou non désuète, il reconnut, bien sûr, que depuis des siècles nombre d'érudits juifs admettent que les textes s'appliquent seulement aux temps anciens, les Amalécites ayant cessé d'exister. L'homme de la rue, cependant, ne se soucie guère de l'exégèse scientifique ou savante. Pour lui, les paroles sacrées font partie d'un héritage bien vivant. Il fait ce qu'a fait David Ben Gourion et ce que font bien des personnes pieuses lorsqu'elles lisent leurs Saintes Écritures.

Les esprits religieux peuvent aussi, s'ils le veulent, se reporter à la Mitzva n° 188, le passage sur le devoir de ne pas se souvenir d'Amalek. Le professeur Bergman confirma qu'il existe bien une Mitzva sur Amalek, mais qu'elle n'enjoint pas aux juifs pieux de tuer leurs ennemis. Ses adversaires sionistes dans la presse suédoise s'efforçaient même de nier le fait même que pareille Mitzva existe.

d) Pour en terminer, je ne pense pas qu'il y ait encore, à l'échelle internationale, une campagne orchestrée concentrée sur la personne du professeur Jan Bergman, en admettant qu'il y en ait jamais eu une. Dans sa dernière phase, la critique juive/sioniste a quelque peu réduit le rôle d'un professeur isolé. De plus en plus, les sionistes ont vu dans le professeur d'histoire de la religion le représentant de la faculté de théologie, à la suite du rapport et de l'article écrits par le doyen de la faculté. Quand le vice-président de l'université d'Uppsala eut fait sienne la position du doyen, la critique juive se tourna contre l'université elle-même. Dès lors, la question de la liberté académique est devenue le point central de la controverse.

— II —

RAPPORT AU VICE-PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ (18 avril 1990)

par Ragnar Holte

Objet : Critiques de l'enseignement et des travaux de recherche du professeur Jan Bergman.
Mandaté par le vice-président, je traite ici de deux lettres adressées à l'université d'Uppsala qui critiquent l'enseigne-

ment et les travaux de recherche du professeur Jan Bergman. L'une d'elles, datée du 2 mars 1990, est signée du Grand rabbin Morton Narowe, de Stockholm, et du rabbin Robert L. Wolkoff, de Göteborg. L'autre, datée du 24 février 1990, émane du Dr. Evan M. Zuesse, du Collège d'enseignement supérieur d'Underdale, en Australie-Méridionale.

Suite à l'intérêt pour la question manifesté dans de nombreux journaux, j'avais considéré comme opportun de préciser à l'intention du grand public la conception et le sens général des études sur les religions menées à notre faculté, en particulier les recherches sur le judaïsme, ainsi que la contribution de Bergman dans ce domaine (dans un article intitulé « L'étude de la religion aujourd'hui »). Je prends la liberté de joindre cet article et je précise que je considère les idées générales qui y sont débattues comme constituant une toile de fond aux commentaires plus détaillés dans ce qui va suivre.

Les deux lettres ont en commun une critique essentiellement dirigée contre les preuves apportées par la défense au procès de M. Ahmed Rami en avril 1989. Les deux rabbins se limitent à cette question, mais ils en tirent des conclusions négatives sur la compétence de Bergman et son aptitude d'enseignant et de chercheur en matière de judaïsme. Le Dr. Zuesse procède de manière analogue, mais il ajoute un certain nombre de jugements sur les circonstances, les événements et le climat de la recherche à la section Histoire de la religion de notre faculté.

Comme je l'ai déjà souligné et expliqué dans mon article, je considère comme insoutenables les conclusions qu'on a tirées de la déposition de Bergman et je reviendrai là-dessus. Quant aux déclarations du Dr. Zuesse concernant les conditions dans lesquelles travaille notre section Histoire de la religion, je démontre qu'elles sont dénuées de tout fondement et en même temps profondément insultantes.

Le témoignage de Bergman au tribunal n'a ~~pas~~ rapport avec la question principale

En plus de leurs responsabilités académiques, la plupart des professeurs se livrent à un certain nombre de travaux de leur choix. La manière dont ils s'y prennent pour mener à bien ces derniers n'a en principe rien à voir avec la question de savoir

comment ils s'acquittent de leurs devoirs essentiels. La commission de Bergman en qualité d'expert auprès du tribunal entre bien évidemment dans la deuxième catégorie. En tant que telle, elle ne peut fournir aucun fondement à une plainte contre l'enseignant et le chercheur de l'histoire de la religion. Le procès n'a en conséquence pas été au programme des cours d'histoire de la religion, non plus qu'au niveau de la recherche fondamentale, à l'exception d'une seule occasion, lorsque le Dr. Zuesse, en visite au séminaire de troisième cycle organisé par Bergman, s'est livré à une violente critique sur ce sujet, contrairement aux engagements pris, abusant ainsi de son statut d'invité. Nous y reviendrons plus en détail.

Je pourrais donc ne tenir aucun compte de la lettre des rabbins et ignorer une partie de celle du Dr. Zuesse et m'abstenir de tout autre commentaire. Il est toutefois évident que les jugements portés sur la déposition à la barre, qui traduirait une profonde ignorance du judaïsme ainsi qu'une attitude partielle et antisémite, ne peuvent rester sans réponse. Ces allégations ont manifestement pour effet de jeter de manière indirecte une ombre sur la compétence de Bergman et son aptitude d'enseignant et de chercheur, ce qui est, bien sûr, également le but recherché.

Il existe quatre erreurs fondamentales dans la discussion sur le témoignage de Bergman devant le tribunal et sur les conclusions qu'on en tire.

1° - En premier lieu, la critique ne tient pas compte des différences fondamentales entre, d'une part, l'enseignement et l'étude académiques du judaïsme, et, d'autre part, un témoignage dans un procès où l'accusé risque d'être condamné à la prison pour un certain nombre de déclarations antijuives. La différence est capitale et concerne : (a) en premier lieu le jugement porté par Bergman sur les affirmations de Rami, (b) en second lieu le choix des matériaux en instance d'appel.

(a) Une bonne part du témoignage de Bergman a trait à l'usage fait par Rami de citations tirées de la Bible hébraïque. Bergman déclare que Rami n'est en aucune façon un exégète cultivé et qu'on ne peut pas dire de lui qu'il se livre à une quelconque activité scientifique (Transcription du tribunal de Stockholm 15:4, p. 10). Rami a écrit un pamphlet virulent dans lequel il cite des versets de la Bible interprétés au pied de la

lettre comme étant des exemples de ce que les juifs considèrent comme des commandements et des interdits divins. Pris comme un essai scientifique objectif, son auteur aurait été « recalé » par Bergman (15:6, 13), qui trouve également que certains commentaires de Rami sont « hérétiques » (15:12, 40 sqq.). Mais le tribunal n'a pas pour mandat de porter un jugement scientifique sur les déclarations de l'inculpé. Il est là pour dire si ce dernier a commis un délit. Le rôle de la défense est de voir ce qui peut être dit contre une éventuelle condamnation. Bergman a choisi non pas à proprement parler de « défendre », mais d'essayer de « comprendre » et d'« expliquer » la polémique de Rami (15:13, 3-4).

(b) En fonction de la tâche qu'il s'était assignée, Bergman a sélectionné les matériaux. Sa tâche n'était pas — comme s'il avait été en situation d'enseignant académique — de faire une présentation complète de l'histoire des juifs et de la tradition de l'interprétation de la Bible, mais plutôt de rechercher s'il y avait le moindre fondement aux affirmations de Rami. Bergman a essayé de présenter quelques-uns de ces matériaux.

2° – En deuxième lieu, les critiques faites à Bergman généralisent à tort à partir du point central de sa déposition et, de cette manière, la font paraître déraisonnable. C'est ce qui ressort clairement de la lettre du Dr. Zuesse :

J'ai été choqué de découvrir que le professeur Bergman, supposé être un expert en judaïsme, tenait pour un fait que c'est une loi religieuse dans le judaïsme que les juifs doivent tuer « même les meilleurs des Gentils » ... le professeur Bergman prétend que cette interprétation découle de l'exégèse de la Bible hébraïque pour laquelle il se présente comme spécialement qualifié.

Bergman ne parle pas d'un tel devoir religieux général. Ce qu'il affirme, c'est qu'aujourd'hui certains milieux en Israël donnent à ce qu'on appelle les textes d'annihilation une application courante en dépit du fait que l'on peut dire de « toutes les exégèses juives depuis des siècles » qu'elles ont donné des interprétations qui tendraient à prévenir une telle application courante de ces textes (15:5, 3 sqq.). Le rabbin Wolkoff a, dans une interview publiée le 16 février 1990 par l'*Uppsala Nya Tidning* (journal local), reconnu qu'un tel abus

peut exister aujourd'hui. L'article de l'exégète juif Uriel Simon, joint à la lettre des rabbins, abonde dans le sens de la thèse de Bergman. Il désavoue l'interprétation courante en question. Son article devient impossible à comprendre à moins que le phénomène critiqué n'existe bel et bien.

(Soit dit en passant, Bergman ne s'est pas présenté comme « spécialement qualifié » en exégèse juive. Au contraire, il a reconnu que son savoir avait certaines limites : « J'ai du mal à manier très facilement les textes du Talmud, j'y ai du mal », 15:3, 2.)

3° – Selon les rabbins, c'est le devoir de Bergman, en tant qu'historien des religions, de coller à Rami l'étiquette d' « antisémite ». A défaut de quoi, on ne peut dire de lui qu'il est « objectif ». Or, l'essence de l'objectivité en matière d'histoire est de décrire avec justesse l'état des choses, et non pas de coller des étiquettes en guise de jugements. Malgré cela, je pense que le terme « antisémite » peut avoir son utilité quand on parle d'histoire, à condition d'en user avec discernement. Il y avait toutes les raisons d'être prudent quant à l'emploi de ce terme, s'agissant du témoignage à un procès où le prévenu était accusé d' « incitation envers des groupes ethniques ». Avec raison, Bergman a considéré que c'était la tâche du jury de décider de la culpabilité ou de l'innocence de l'inculpé. Sa tâche à lui était de fournir des faits pouvant servir de base à cette décision. Bergman désavoua à la barre un certain nombre d'affirmations excessives faites par Rami à la barre. Le fait que ces désaveux aient été exprimés de manière tout à fait directe, sans faire usages de termes appuyés, ne les rend pas « évasifs » pour autant.

4° – Comme je le dis dans mon article ci-joint, les rabbins ont tort de considérer le souvenir exact des faits comme un critère de compétence en matière de recherche. J'ai l'impression que Bergman n'avait pas tout à fait prévu la difficulté dans une situation où il n'était pas censé — comme un enseignant à l'habitude de le faire — s'étendre sur des matériaux bien préparés mais où on lui a demandé de répondre à un certain nombre de questions directes qui l'obligeaient à faire appel à plusieurs reprises à des connaissances qu'il n'avait pas toujours exactement mémorisées. Le témoignage n'avait rien d'un chef-d'œuvre pédagogique, mais tirer des conclusions négatives de cette

situation très spéciale et inhabituelle pour Bergman sur sa manière d'être dans une situation académique normale est totalement injuste.

Je tiens à souligner que je ne revendique aucune compétence ni sur la religion juive ni sur la situation actuelle au Moyen-Orient. Il n'est cependant pas besoin d'être grand clerc en matière de lecture et de compréhension de textes pour se rendre compte que les critiques faites à Bergman en sa qualité de professeur et de chercheur et qui se fondent sur ce qui a été dit au procès sont dépourvues de valeur.

La description du climat dans lequel se déroulerait la recherche à l'intérieur de la section d'Histoire de la religion est dénuée de fondement et insultante

Je poursuivrai avec le passage de la lettre du Dr. Zuesse où il parle directement de l'atmosphère de la recherche dans notre faculté. On est en droit de se demander comment il a été capable, au cours d'une seule journée passée à Uppsala et une seule visite à un séminaire d'étudiants de troisième cycle, de se forger une opinion aussi catégorique sur la manière dont Bergman « fait du tort à ses étudiants, à sa chaire de Religion et à la réputation de l'université d'Uppsala ».

Quant à son apparition au séminaire, j'ai reçu les informations suivantes d'autres participants. Bergman avait entendu parler d'un chercheur juif venant d'Australie qui se trouvait pour le moment en Suède. Conformément à sa politique habituelle d'inviter des chercheurs juifs — politique quelque peu inattendue chez quelqu'un que l'on traite d'« antisémite virulent » — il invita le Dr. Zuesse à son séminaire de troisième cycle. Le thème en était « Trois philosophes juifs modernes ». Au séminaire, le Dr. Zuesse répondit à l'hospitalité de Bergman en l'attaquant avec violence sur son témoignage au procès de Rami. Au lieu d'employer son temps de parole à un résumé suivi de questions des auditeurs et d'une discussion générale, l'invité se livra à un exposé agressif qui dura deux heures d'horloge, après quoi il effleura le sujet convenu. Tout le monde était très mal à l'aise, notamment un professeur polonais qui demanda à plusieurs reprises à Bergman — en sa qualité de président — d'interrompre l'orateur. Mais Bergman ne voulut en

aucune manière donner l'impression qu'il empêchait un chercheur juif, invité, de s'exprimer librement. (Il est important de faire remarquer ici que Bergman avait auparavant, par téléphone, offert à son invité de discuter en privé de son témoignage avant ou après le séminaire.)

Quand l'invité en eut enfin terminé, Bergman proposa une discussion d'une demi-heure sur le sujet convenu (c'est-à-dire Trois philosophes juifs modernes) malgré l'heure avancée. Pour des raisons évidentes, il ne souhaitait pas alors se lancer dans une justification de son témoignage, et il n'avait d'ailleurs pas sous la main les matériaux qui lui auraient été nécessaires. Or, le Dr. Zuesse interpréta la situation à sa manière : selon lui, Bergman « n'eut pas d'autre réponse possible à faire... que d'accepter ses arguments, étant donné qu'ils étaient irréfutables... » (une déclaration étrangement catégorique sur des interprétations historiques, qui ne témoigne guère d'un esprit critique en matière de recherche). Le Dr. Zuesse ajouta qu'« un étudiant de troisième cycle qui faisait des recherches sur le Gush Emounim et était présent au séminaire ne put que confirmer » le point de vue de l'intervenant comme opposé à celui de Bergman. L'étudiant invoqué nia catégoriquement cette déclaration, affirmant au contraire avoir posé au Dr. Zuesse quelques questions critiques sans obtenir la moindre réponse satisfaisante.

Le Dr. Zuesse affirme plus loin que des étudiants juifs et d'autres sympathisants de la religion juive ont été « incapables de poursuivre leurs études sur le judaïsme sous la direction de Bergman. Ils prennent d'autres professeurs ou changent même d'université ». Toute cette partie de la lettre ne correspond absolument pas à la réalité. Il existe cependant le cas d'un « étudiant de doctorat » qui est en contact à la fois avec Bergman et avec le professeur Louise Bäckman à Stockholm. Ce sont des raisons de santé qui l'ont obligé à interrompre ses études, et ni à l'institut de l'Histoire de la religion de Stockholm ni à notre section d'Histoire de la religion personne n'a jamais entendu cet étudiant critiquer l'enseignement de Bergman.

Le Dr. Zuesse affirme également que « le professeur Bergman cherche avec persistance à entraîner ses étudiants de troisième cycle dans des activités antijuives, conduisant des groupes dans des voyages pleins de sollicitude à travers des

zones palestiniennes et donnant dans ses cours une idée déformée de l'histoire et de la religion juives ». Dans le cadre de ce qu'on appelle le Programme Asie Occidentale, des voyages d'étude ont été organisés pour faire connaître les vues les plus diverses sur l'état de la situation au Moyen-Orient. Il y a eu, certes, des contacts avec des Palestiniens, mais de nombreux contacts positifs ont été également établis avec des universités et autres institutions juives. Un groupe d'étude spécial s'est consacré au sort du peuple arménien.

Pour parler d'une façon générale de l'enseignement de Bergman, je veux rappeler au lecteur que dans la plupart des cas d'autres professeurs que lui ont donné des cours sur le judaïsme (voy. l'article joint).

Quant à la déclaration concernant le changement de manuel, elle semble impossible à comprendre. Il arrive naturellement que des manuels soient remplacés, différents livres étant essayés afin de trouver ceux qui s'adaptent le mieux à la matière enseignée, mais aucun changement d'ouvrage n'est intervenu pour les raisons invoquées dans la lettre. Souvent les propositions de remplacement sont faites par d'autres que Bergman et les décisions sont prises en vertu d'habitudes parfaitement démocratiques.

La déclaration selon laquelle « le professeur Bergman a rejoint les rangs de ceux qui nient l'Holocauste » paraît des plus fantastiques. La question a été traitée de manière explicite au cours du procès Rami, pendant lequel Bergman, bien entendu, s'est totalement « tenu à distance » de ce point de vue qualifié de révisionniste (15:12, 22 sqq.).

D'autres formulations sont tout aussi fantastiques et gravement insultantes : « antisémite outrancier », « nazi ». Il faut avoir à l'esprit que ces accusations s'adressent à un professeur d'université qui brûle littéralement d'intérêt pour l'enseignement qu'il dispense et qui s'efforce de tout son être de faire connaître et de favoriser la compréhension des autres religions et des autres cultures, œuvrant aussi par là contre toutes les formes de racisme.

Des déclarations de confiance envers Bergman m'ont été adressées par écrit par ses collègues de section et par les participants au séminaire de troisième cycle, et aussi de manière orale par le personnel enseignant de la faculté.

En qualité de doyen de la faculté, je prie fermement le vice-président de réfuter les critiques exprimées à l'égard de mon très estimé collègue Jan Bergman en tant que professeur et chercheur. Et, ce qui n'est pas moins important, je plaide pour que son honneur soit défendu contre les accusations fausses et insultantes dont il a été l'objet.

En tant que de droit,
Ragnar Holte
Doyen de la faculté de théologie.

— III —

TROIS DÉCLARATIONS

1) Déclaration de la section d'Histoire de la religion

Il est demandé à la faculté de théologie de faire une déclaration concernant une lettre adressée au vice-président dans laquelle on insiste pour que le professeur Jan Bergman soit relevé d'une partie de son enseignement.

Les allégations contenues dans cette lettre touchant à l'enseignement du professeur Jan Bergman, outre qu'elles sont dénuées de tout fondement, sont de surcroît offensantes dans le fond et dans la forme.

En la circonstance, la section ne peut que réfuter de la façon la plus claire le contenu calomnieux de la lettre et ses attaques gratuites contre la liberté académique. La section — enseignants et étudiants — réclame de la faculté qu'elle réagisse en l'espèce avec fermeté et avec force.

La section d'Histoire de la religion

2) Lettre des participants ds séminaire à l'adresse du doyen de la faculté de théologie

Par suite de sa déposition au procès d'Ahmed Rami, le professeur Jan Bergman est depuis plusieurs mois victime d'une campagne maligne dans les médias et sous d'autres formes. Nous, participants au séminaire de troisième cycle sur l'His-

toire de la religion, sommes très préoccupés du fait que la faculté et le doyen n'ont toujours pas fait la moindre déclaration publique pour prendre sa défense. Outre qu'elles blessent Jan Bergman personnellement — ce qui devrait suffire à faire réagir ses collègues — les fausses accusations nous blessent aussi, car il est notre directeur d'études. Si on laisse sans réponse les accusations d'incompétence et de partialité dans l'enseignement lancées contre Jan Bergman, notre formation peut y gagner une réputation fâcheuse. Nous avons pleine confiance dans sa capacité à enseigner l'histoire des religions, y compris le judaïsme, et nous ne sachons pas qu'un participant au séminaire ait eu à se plaindre de la partialité de Jan Bergman dans son enseignement.

C'est pourquoi nous demandons instamment que le doyen prenne publiquement la défense de Jan Bergman.

Uppsala, le 14 mars 1990

Les participant au séminaire de 3^e cycle

3) *Lettre des collègues du professeur Bergman à l'adresse du vice-président de l'université d'Uppsala*

Objet : Lettre du Dr. Evan M. Zuesse au vice-président de l'université d'Uppsala en date du 24 février 1990.

C'est avec stupéfaction que les enseignants à l'Institut d'Histoire de la religion à l'université de Stockholm ont pris connaissance de la lettre du 24 février 1990 écrite au vice-président de l'université d'Uppsala par le Dr. Evan M. Zuesse.

Nous — tous les collègues qui enseignons l'histoire de la religion à l'université de Stockholm — entendons par la présente rejeter de manière catégorique les accusations non fondées et insultantes que le Dr. Evan M. Zuesse a portées contre le professeur Jan Bergman, ainsi que — pour nous placer sur le plan des principes — la suggestion absurde de dénier à un historien des religions le droit d'exprimer dans son enseignement certaines réserves à l'égard de tel ou tel aspect d'une religion.

Nous voulons également affirmer qu'aucun d'entre nous n'a tenu de propos sur le professeur Jan Bergman ni, encore moins, ne lui a exprimé de « mépris » ou ne l'a qualifié de « nazi ».

Le Dr. Evan M. Zuesse, en recourant à des insinuations infamantes, a prêté des idées diffamatoires à des personnes qu'il ne nomme pas mais qui sont parfaitement identifiables. Nous trouvons cela profondément regrettable.

Per-Arne Berglie	Louise Bäckman	Ulf Drobin
Maître assistant,	Professeur	Chargé d'enseignement
chargé d'enseignement		

— IV —

« BERGMAN ET LE JUDAÏSME »

(article paru dans l'*Uppsala Nya Tidning*u 20 avril 1990)

par Ragnar Holte

Judaïsme, christianisme et islam sont trois branches d'un même arbre de religion. Qu'ils aient beaucoup en commun est évident si on les compare à d'autres religions telles que l'hindouisme et le bouddhisme. Avant toute chose, les trois sont connues pour leur monothéisme, elles croient en un dieu *unique* et tiennent l'Écriture sainte pour la source de la révélation. La plus ancienne est le judaïsme — et c'est son Écriture sainte qui est la plus ancienne. Cette dernière, si on lui ajoute le Nouveau Testament, constitue également la Bible du chrétien. L'islam a sa propre Écriture sainte : le Coran ; par l'importance qu'il attache à la tradition d'Abraham, ce livre comprend, dans une certaine mesure, la même histoire des origines que les deux autres. Le Coran voit également en Jésus un prophète.

Une bonne part de ce qu'il y a de plus noble dans l'histoire et la culture de l'homme a été inspirée par ces trois religions. Dans notre société suédoise, c'est l'influence chrétienne qui prédomine, mais la religion et la culture juives apportent également une contribution inestimable. La présence de l'islam est chez nous un phénomène plus récent et il est le fruit d'une immigration croissante.

En dépit de leur parenté, ces trois religions se sont souvent combattues. Elles ont été également impliquées dans nombre de douloureux conflits ethniques et politiques, et, d'une certaine

façon, cela continue encore de nos jours. Dans ces conditions, la religion a souvent été une source de courage pour les peuples opprimés, elle leur a donné la force de supporter et les a parfois inspirés dans leurs luttes pour la libération. D'un autre côté, les guerres, les oppressions et les discriminations ont bien trop souvent sévi au nom de la religion ou avec l'autorisation de la religion.

Étudier aujourd'hui une religion implique toujours essentiellement un effort pour la comprendre de l'intérieur, pour identifier ses principaux mobiles et convictions, en se concentrant sur la manière dont son idéal de piété est compris par les théoriciens pratiquants et par le peuple qui se réclame de cette religion.

Poursuivant plus avant, cette étude replace la religion dans son contexte historique et cherche ses rapports avec la culture, la société et la politique. Elle soulève par là même un certain nombre de questions critiques sur sa façon d'écrire l'histoire, sur l'usage courant et sur le développement qu'elle fait de ses propres textes religieux ou encore sur son rôle dans les conflits politiques. Le dernier point n'est pas le moins important. Dans ses directives concernant les travaux de recherche à partir de 1986, le gouvernement suédois soulignait « l'importance à donner à la recherche en matière de religions ... à une époque où la religion joue un rôle décisif dans la politique mondiale ».

Dans les universités suédoises, l'étude des religions est par principe non confessionnelle, que ce soit dans une faculté de théologie ou dans une faculté classique. Également par principe, on respecte la liberté de la recherche. Chercheurs et enseignants de cette discipline s'efforcent naturellement de susciter la compréhension pour les phénomènes, les événements et les actions originelles à l'intérieur du monde des religions, mais ils ont aussi à cœur d'encourager dans ce domaine un débat critique aussi ouvert que sur les autres terrains scientifiques.

Il arrive que cette attitude soit mal prise par des représentants de telle ou telle confession. Au début du XX^e siècle, avant que le statut non confessionnel des facultés théologiques fût pleinement accepté, on a vu des candidats pourtant parfaitement qualifiés au point de vue scientifique gênés dans leur carrière par certains religieux en raison de leur optique person-

nelle. Les cas les plus connus sont ceux de Torgny Segerstedt père, de Gillis Pison Wetter et d'Emanuel Linderholm. L'attaque que des porte-parole juifs ont récemment lancée contre le professeur Jan Bergman est en gros du même ordre — et doit évidemment être réfutée pour les mêmes raisons. L'étude du judaïsme doit être menée en vertu des mêmes modalités scientifiques que lorsqu'il s'agit du christianisme, de l'islam ou d'autres religions, et par conséquent soumise à la même exploration critique des phénomènes à l'intérieur des domaines respectifs.

Cela s'applique tout aussi bien aux rapports entre religion et pouvoir politique. Dans l'étude du christianisme, il y a beau temps que c'est la règle de discuter de manière critique de « l'ère de Constantin », autrement dit de souligner que, depuis le règne de cet empereur, le christianisme a fonctionné comme un moyen de donner sa sanction au pouvoir politique, y compris à la pratique de la guerre et de l'oppression de la part dudit pouvoir. Simultanément il s'est toujours trouvé des mouvements spirituels et d'éminents philosophes chrétiens pour protester contre de pareils phénomènes et les stigmatiser comme étant contraires au message du Christ.

Dans le même esprit, l'étude de l'islam s'efforce à la fois de favoriser la compréhension pour ses aspects complexes et de donner une image critique de son champ d'application, en soulignant les nombreuses guerres d'agression menées au nom de cette religion, tout en faisant ressortir le caractère noble du mysticisme religieux tel qu'il se manifeste dans le soufisme. Analyser les conditions présentes, c'est montrer l'islam en situation majoritaire, ce qui est le cas dans de nombreux régimes politiques de caractères très différents, mais aussi la situation des musulmans quand ils sont en minorité, que ce soit comme immigrants en Suède ou comme habitants de la rive occidentale occupée par Israël.

L'histoire engendrée par le judaïsme est différente de celle des deux autres religions sœurs, essentiellement du fait que, pendant des millénaires, les juifs ont surtout vécu en situation de minorité, qu'ils ont souvent été soumis à l'oppression et même à de véritables pogromes (subis même en milieu chrétien) pour culminer dans un des génocides les plus sauvages et les plus systématiques de tous les temps. A travers toutes leurs souffrances, les juifs ont, de manière admirable, sauvé et développé la

piété et la culture juives, trouvant par là une source de courage et de force spirituelle. Bien sûr, ces facteurs sont mis en lumière dans l'étude du judaïsme. Bien sûr, le sionisme et le judaïsme actuels en tant que système politique à l'intérieur de l'État d'Israël sont également mis en lumière — et tout cela est fait en des termes critiques scientifiques comme pour l'étude des autres religions. Déceler dans cette attitude un signe d'antisémitisme c'est passer à côté de l'essentiel.

Alors que le christianisme dispose de ses propres chaires, le judaïsme et l'islam ont leur place dans le cadre plus général de l'Histoire de la religion. Les facultés de théologie réclament depuis longtemps des chaires pour ces deux religions, mais jusqu'à présent il n'en existe qu'à Lund.

La faculté de théologie d'Uppsala ne dispose que de trois professeurs permanents pour sa section d'Histoire de la religion. La chaire de Jan Bergman a pour spécialité l'étude des religions du Moyen-Orient. Mais en principe chaque professeur de la section est compétent pour l'éventail complet des croyances qui ont compté dans l'histoire de l'humanité. Ils sont donc censés être capables d'enseigner dans tous les domaines, ce qui nécessite d'avoir recours à des ouvrages classiques écrits par des spécialistes.

On ne peut attendre d'un professeur qu'il ait une expérience de recherche dans plus d'un ou de quelques domaines d'importance. Bergman est l'un des meilleurs égyptologues de Suède et il est devenu également un islamisant remarquable. Il n'a jamais prétendu être un judaïsant, quoiqu'il ait également une grande expérience dans ce domaine aussi bien qu'en matière de recherche sur le christianisme, spécialement quant à l'exégèse du Nouveau Testament. Je pense que peu de professeurs dans notre université aujourd'hui peuvent se mesurer à Bergman sur le plan des connaissances générales. Les diplômés qui travaillent sous sa direction font de la recherche dans des secteurs très diversifiés, qui ne se limitent pas à l'islam et au judaïsme. Par exemple, l'un étudie la religion du Sameh, l'autre s'intéresse aux religions nordiques de l'antiquité.

Quant aux autres professeurs, Einar Thomassen est avant tout un islamisant, alors que Kaarina Drynjeva se consacre aujourd'hui au sikhisme de l'Inde après avoir fait des recherches sur les premiers gnostiques. C'est le Dr Drynjeva qui

enseigne à nos étudiants les religions non chrétiennes, judaïsme compris, dans un cours préparatoire d'insertion qui dure un an. Elle est très appréciée pour sa façon tout à la fois dynamique et sensible d'enseigner les différentes religions et s'est vue décerner en 1989 le prix de pédagogie de l'université d'Uppsala.

En qualité de premier dans sa discipline, Bergman a la responsabilité pédagogique de l'ensemble et il enseigne dans différents secteurs selon la demande. Afin d'enrichir la matière enseignée, il arrive souvent que des personnes représentant différentes religions soient invitées à faire part de leurs expériences et de leurs façons de voir. Cela est arrivé souvent pour les cours de judaïsme. Qui plus est, pendant plusieurs années des cours de judaïsme ont été donnés par une enseignante juive fort appréciée. Bergman s'est lui-même beaucoup démené pour que la chaire de judaïsme revienne à Uppsala et il a été fort déçu qu'elle aille à Lund. Avec le peu de moyens financiers dont il pouvait disposer, il a fait l'impossible pour assurer au mieux les cours sur le judaïsme sous les angles les plus différents. Il n'y a jamais eu la moindre plainte contre sa façon d'enseigner de la part de ses étudiants.

En fait, la campagne contre Bergman menée ces derniers temps n'a absolument rien à voir avec sa manière d'enseigner. Elle trouve son origine dans son témoignage à décharge au procès d'Ahmed Rami.

Hakan Holmberg, du journal *Uppsala Nya Tidning* fait appel dans ce débat à une bien vilaine technique quand il se contente de citer un certain nombre de déclarations antijuives extravagantes du livre de Rami en insinuant que Bergman y souscrit. Cette façon de faire est d'autant plus absurde qu'il est très facile de prouver que, dans sa déposition, Bergman a catégoriquement réfuté précisément ce genre d'allégations de la part de Rami.

Il faut au moins rendre cette justice aux deux rabbins que, dans leur lettre à l'Université, ils s'en tiennent à ce que Bergman a vraiment dit au tribunal et qu'ils ne font de commentaires que sur ce point. Chose curieuse, ils apportent grâce à leur pièce jointe (sans y prendre garde) de l'eau au moulin de Bergman dans son témoignage. Ils ont assez raison sur certains points, par exemple quand ils affirment que Bergman n'a pas cité littéralement certaines histoires racontées dans la bible hébraïque ou

qu'il a eu du mal à se rappeler exactement la place de certaines citations dans les vastes commentaires du judaïsme. Mais conclure, comme le font les rabbins, que Bergman est incompetent en matière de recherche, est proprement insoutenable ! Être compétent en matière de recherche ne consiste pas à pouvoir apprendre par cœur ou à avoir la mémoire d'un ordinateur. Cela consiste en la connaissance acquise des méthodes adéquates permettant de résoudre les problèmes qui se présentent dans les différents domaines de la recherche ainsi qu'en la connaissance des sources et des ouvrages dérivés qui peuvent faciliter la recherche permanente du savoir.

— V —

« STIG STRÖMHOLM [VICE-PRÉSIDENT] AFFIRME : "AUCUNE MESURE NE SERA PRISE CONTRE LE PROFESSEUR BERGMAN" »
(article paru dans l'*Uppsala Nya Tidning* 9 mai 1990)

par Sören Winge

L'université d'Uppsala ne prendra aucune sorte de mesure contre le professeur Bergman de la faculté de théologie à l'égard des deux accusations portées contre lui pour ses déclarations sur le judaïsme.

— Dans tout enseignement on peut être amené, par manque de connaissance, à commettre des erreurs dans des faits et des expressions, ou à émettre un jugement douteux ou simplificateur. Traiter de ce genre d'inconvénients relève du débat scientifique, lequel reste toujours ouvert, libre et critique, et non pas de l'autorité administrative, a déclaré à propos de cette décision le vice-président de l'université, le professeur Stig Strömholm.

Tel un juriste, le vice-président a examiné en détail la question dans le bureau des vice-présidents.

La critique, qui a été soulevée à plusieurs reprises dans les pages de débat de l'*Uppsala Nya Tidning* a été dirigée contre les déclarations du professeur Bergman, d'une part lors d'un procès intenté contre les programmes radiophoniques locaux de Radio Islam, d'autre part dans son enseignement, à l'université, de l'histoire de la religion, en particulier du judaïsme.

Deux accusations

L'une des lettres provenait du Bureau central des congrégations juives de Suède et était signée du Grand rabbin Morton H. Narrowe et du rabbin Robert L. Wolkoff. Tous deux critiquaient les déclarations de Bergman au cours du procès.

A la fin de leur lettre, il était demandé que le professeur Bergman fût immédiatement relevé de toute responsabilité d'enseignement et de recherche en matière de judaïsme et de littérature juive.

L'autre lettre était signée du Dr. Evan M. Zuesse, du Collège d'enseignement supérieur d'Australie-Méridionale, et critiquait à la fois son enseignement à l'université et sa prestation au cours du procès. Cette lettre demandait, elle aussi, explicitement que le professeur Bergman fût déchargé de tout cours sur le judaïsme.

Depuis, le doyen de la faculté de théologie, le professeur Ragnar Holte, a fait, à la demande du vice-président, une déclaration dans laquelle il s'est exprimé sur la manière d'enseigner du professeur Bergman.

Dans la charte de l'université, il n'existe pas de règle particulière qui définisse ce qu'un professeur doit ou non traiter pendant ses cours. Ses déclarations doivent par conséquent être évaluées selon les mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres citoyens suédois lorsqu'il s'agit d'incitation à l'égard de groupes ethniques.

Rien de punissable

Le vice-président de l'université d'Uppsala a examiné tous les éléments disponibles mais n'a rien trouvé nulle part à l'appui de l'idée selon laquelle le professeur Bergman aurait agi d'une manière quelconque tombant sous le coup de la loi. Quant à ce qu'il a pu déclarer en tant que personne privée au cours du procès en question, l'université n'a pas à en juger.

— Nous avons longtemps hésité pour savoir si même nous devions nous prononcer sur ces accusations, a déclaré le professeur Strömholm. Nous nous y sommes enfin décidés, principalement pour insister sur la liberté de parole qui est garantie dans les universités.

— Pour moi, il est absolument impossible d'éviter des erreurs de faits ou d'autres défauts lorsqu'on enseigne. Mais ce

n'est certainement pas le rôle de la Commission universitaire de chercher à savoir si l'enseignant doit être puni ou non dans ces cas-là. On aboutirait à des conséquences déraisonnables.

En conclusion

— Pour ce qui concerne la présence du professeur Bergman comme témoin au procès, je tiens à souligner qu'il a agi là en tant que personne privée, même s'il a été appelé comme expert.

— Je veux aussi faire remarquer qu'il y a là ce qu'on appelle une ingérence en matière légale. La loi pénale prévoit la protection des témoins. Les attaques violentes contre un témoin sont punissables par la loi.

Le professeur Strömholm a en même temps souligné la situation très spéciale d'un procès. La personne appelée à témoigner n'a pas le choix du sujet. Elle doit répondre aux questions auxquelles elle préférerait ne pas répondre. Il peut y avoir un contre-interrogatoire, etc.

Aujourd'hui l'université considère toute cette affaire comme close. Selon le vice-président, nul ne peut faire appel de cette décision. En conséquence, la présente décision ne prévoit pas d'appel, comme c'est normalement le cas en d'autres occurrences.

— VI —

LETTRE DU VICE-PRÉSIDENT AU RABBIN NORMAN SOLOMON
(Uppsala, le 25 septembre 1990)

Rabbin Dr Norman Solomon
Centre for the Study of Judaism
Selly Oak Colleges
Birmingham B29 LQ
(Grande-Bretagne)

Cher Rabbin,

J'ai reçu votre lettre du 18 septembre au sujet des cours du professeur Bergman.

J'ai mis fin à « l'affaire Bergman » au printemps de cette année par une déclaration publique dans laquelle j'ai clairement fait savoir qu'une erreur de connaissance et d'appréciation

peut aussi se produire dans des cours universitaires mais que — étant donné qu'on n'a pas prouvé que le professeur Bergman ait été, en quelque manière que ce soit, passible de sanction ou d'action disciplinaire — il appartient *non pas* aux autorités universitaires mais au débat public et à la libre critique de réagir contre d'éventuelles imperfections. J'ai la conviction que telle est la seule conduite à adopter si l'on veut respecter la liberté de la recherche.

Croyez à l'expression de mes sentiments les meilleurs,
Sincèrement vôtre

Stig Strömholm
Vice-président de l'Université d'Uppsala
Président de l'Académie royale suédoise
des Lettres, d'Histoire et d'Antiquité

L'Université d'Uppsala n'est pas au bout de ses peines. Ses adversaires reviendront à la charge. Sa fermeté lui a permis d'éviter le pire, par exemple, la suspension au moins partielle de l'enseignement du professeur Bergman. Si elle reste ferme, elle se tirera d'affaire ; si elle commence à plier le genou, elle sera mise à genoux.